

FLASH INFO

Dispositif Interministériel :

Vous êtes nombreux à être sur les terrains pour assurer la continuité du service public. Si vous avez besoin de faire garder vos enfants ou si vous avez besoin d'un logement temporaire, des solutions existent.

Garde d'enfant

Des négociations ont permis, sur certains territoires que les agents pénitentiaires bénéficient du système de garde d'enfant mis en place pour les soignants et autres corps de métiers.

Pour vérifier si vous pouvez en bénéficier : rendez-vous sur monenfant.fr.

Logement d'urgence

Si vous avez besoin d'un logement d'urgence ou temporaire pour vous rapprocher de votre lieu de travail, vous pouvez prendre contact avec la SRIAS : Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale. Chaque région a des conventions pour des logements d'urgence, avec des appart'hôtels par exemple ou des chambres dans diverses structures.

Ainsi en SRIAS Ile de France, une quarantaine de solutions ont été trouvées en une semaine pour des fonctionnaires d'Etat ayant eu un souci de logement. Il faut vous adresser à votre service RH.

Ces dispositions se développent au fur et à mesure sur les territoires. N'hésitez pas à saisir vos hiérarchies en citant ces exemples.

Dispositif Ministériel Justice :

Nos élus, au sein des instances de l'Action Sociale du Ministère de la Justice, ont saisi le bureau de l'action sociale du Secrétariat Général par mail en date du 3 Avril, afin qu'une aide complémentaire soit attribuée aux agents qui ont des frais de garde supplémentaires dus à la crise sanitaire.

En effet, à titre d'exemple, pour les personnels ayant des contrats de garde type « périscolaire » et se retrouvant en garde complète due à la fermeture des écoles, cette situation engendre bien évidemment une charge financière complémentaire. Bien sûr les cas divergents sont nombreux.

L'administration doit pouvoir soutenir les agents contribuant à la continuité du service public. Pour cela nous avons demandé une augmentation des titres CESU pour l'année 2020 compte tenu des sous-consommations budgétaires qui s'annoncent au titre de l'Action Sociale.

Pour toutes demandes en lien avec l'action sociale, n'hésitez pas prendre attache avec nos élus : fsujustice.actionsociale@gmail.com